

ACTION URGENTE

LE DROIT À L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES ENCEINTES EST MENACÉ
Selon des informations crédibles, le gouvernement sierra-léonais envisage d'adopter une politique qui empêcherait les jeunes filles enceintes de passer des examens cruciaux et d'aller en cours. Si elle est mise en œuvre, cette politique discriminatoire porterait atteinte au droit fondamental des filles à l'éducation.

Les écoles sont fermées depuis huit mois en Sierra Leone en raison de l'épidémie d'Ebola, qui a fait plus de 3 700 morts dans le pays selon le Centre de contrôle et de prévention des maladies. Alors que le gouvernement s'apprête à rouvrir les écoles et à organiser l'examen de fin d'études secondaires (BECE), actuellement programmé pour le 30 mars, il est à craindre que les autorités n'interdisent aux jeunes filles tombées enceintes pendant la crise de passer le BECE. Décrocher le BECE est indispensable pour faire des études supérieures. Une politique de cette nature, qu'elle existe en droit ou en pratique, porterait atteinte au droit fondamental des filles à l'éducation. Ce type de politique régressive punit les filles, introduit des discriminations se fondant sur leur sexe et ne peut se solder que par une stigmatisation accrue.

Durant l'épidémie d'Ebola, une majorité des cliniques, centres de santé et pharmacies ont été fermés. L'accès aux services, à l'information et aux biens en matière de santé sexuelle et reproductive a été fortement limité. Les jeunes filles n'ont guère, et pour certaines pas du tout, eu accès à des services de prise en charge en cas de viol, et notamment à une contraception d'urgence en vue d'éviter une grossesse. Selon certaines informations, les violences sexuelles ont augmenté dans le cadre des quarantaines.

On ne sait pas encore clairement comment les établissements scolaires procéderont à l'exclusion des jeunes filles enceintes. Mais il est possible que les droits de celles-ci au respect de la vie privée et de leur intégrité physique soient également menacés, si les autorités essaient de déterminer lesquelles sont enceintes. Le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a fait part à la Sierra Leone de ses inquiétudes à propos de l'accès limité des filles à l'éducation, notamment pour des raisons telles qu'une grossesse. En 2008, le Comité a exhorté le gouvernement sierra-léonais à introduire des mesures visant à assurer l'égalité d'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de l'enseignement, ainsi que le maintien des filles à l'école. Une politique d'exclusion des jeunes filles enceintes hors des établissements scolaires va à l'encontre de cette recommandation.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez le président et le ministre de l'Éducation à confirmer publiquement que toutes les jeunes filles enceintes pourront passer l'examen du BECE le 30 mars 2015 ;
- engagez-les à faire le nécessaire pour honorer l'obligation, qui leur incombe en vertu du droit international et régional, de respecter, protéger et concrétiser les droits de toutes les jeunes filles à l'éducation, la non-discrimination et l'intégrité physique, et à diffuser une directive urgente auprès de toutes les écoles afin qu'elles garantissent que les jeunes filles enceintes puissent poursuivre leur éducation, assister aux cours et passer des examens ;
- demandez aux autorités de prendre des mesures afin de garantir le droit fondamental des filles à avoir accès à des informations, des services et des biens en relation avec la santé sexuelle et reproductive, en particulier à des soins spécifiques pour les victimes de viol.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MAI 2015 À :

Président

Ernest Bai Koroma
 State House
 Freetown, Sierra Leone
 Courriel : jkawusu-
 konte@statehouse.gov.sl
 jaramenajara@yahoo.com

**Formule d'appel : Your Excellency, /
 Monsieur le Président,**

Ministre de l'Éducation

Dr Minkailu Bah
 Ministry of Education, Science &
 Technology
 New England, Free Town, Sierra Leone
 Courriel : beflim.zain@gmail.com

**Formule d'appel : Dear Minister, /
 Monsieur le Ministre,**

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Sierra Leone dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

LE DROIT À L'ÉDUCATION DES JEUNES FILLES ENCEINTES EST MENACÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le système de santé de la Sierra Leone, qui avait déjà des difficultés à fournir des services de base, a été totalement dépassé par l'épidémie d'Ebola, qui a tué plus de 3 700 personnes dans le pays. Des milliers de personnes ont été placées en quarantaine en Sierra Leone ces huit derniers mois. L'accès aux services, à l'information et aux biens en matière de santé sexuelle et reproductive a également été limité durant cette crise. En outre, de nombreuses informations, notamment relayées par les médias, ont fait état d'une hausse des violences sexuelles à ce moment, ainsi que de pressions exercées sur les jeunes filles afin qu'elles consentent à des relations sexuelles en échange de biens ou d'argent, compte tenu de la situation économique désespérée. Les soins de santé destinés aux victimes de viol ont eux aussi été fortement restreints.

Même avant l'épidémie d'Ebola, le taux de grossesse chez les adolescentes était élevé au Sierra Leone. En 2013, les statistiques officielles ont confirmé que 28 % des filles âgées de 15 à 19 ans avaient déjà un enfant ou étaient enceintes.

Outre les obligations qui sont les siennes en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU), qui l'engagent à protéger les droits fondamentaux des jeunes filles à la non-discrimination, à l'éducation, à la vie privée et à l'intégrité physique, l'article 11 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, à laquelle la Sierra Leone est partie depuis 2002, requiert que l'État prenne des mesures spéciales afin de garantir aux filles un accès égal à l'éducation.

Nom : Inconnu

Femmes